



Introduction

LE GAL DU PAYS DE LA DEODATIE dépose une candidature en réponse à l'appel à projet LEADER 2007-2013.

Le périmètre du GAL du Pays de la Déodatie proposé pour Leader est composé de 94 communes contiguës. Bien qu'il ne soit pas tenu de respecter les limites administratives nationales, le territoire correspond à la limite de l'arrondissement de Saint Dié (Département des Vosges, Région Lorraine) composé de 9 cantons auxquels s'ajoutent trois communes de Meurthe-et-Moselle, celles-ci étant adhérentes à un Etablissement Public de Coopération Intercommunale du territoire concerné (cohérence territoriale).

Pourquoi ce territoire ? Parce qu'il est la traduction d'une « cohésion géographique, culturelle, économique et sociale » et il est reconnu périmètre définitif du Pays de la Déodatie depuis janvier 2004 comme Pays LOADDT.

De la construction d'une démarche de Pays ...

L'engagement d'une réflexion visant à mieux coordonner les actions de développement économique et d'aménagement de l'espace sur l'arrondissement de Saint Dié est déjà ancien. Il s'est traduit en octobre 1996 par la création du Comité du Bassin d'Emploi (CBE), instance fédératrice, associant l'ensemble des acteurs locaux : élus (parlementaires, conseillers régionaux et généraux, présidents des communautés de communes, maires), organismes consulaires, chefs d'entreprise, responsables associatifs et syndicaux. Les différentes commissions du CBE ont contribué, par leurs travaux, à faciliter les partenariats et à donner une vision globale des principaux sujets de développement (économique) du bassin d'emploi.

Au cours de l'année 1998, l'Etat a pris l'initiative d'engager une réflexion sur la redynamisation du bassin économique et social du territoire, à laquelle le CBE a participé en missionnant un cabinet d'études afin de réaliser un diagnostic en ce sens. Le programme de redynamisation de la Haute Meurthe définissait un projet concerté et cohérent permettant de « structurer, valoriser, et diversifier l'ensemble du territoire. Il était destiné à préparer le volet territorial du Contrat de Plan Etat Région (2000-2006) à travers la création d'un Pays ».

Conçue dans la perspective d'un Comité Interministériel pour l'Aménagement Durable du Territoire (CIADT), alors que la pratique intercommunale s'intensifiait dans la Déodatie (au 31 janvier 1999, on dénombrait 11 communautés de communes rassemblant plus des ¾ des communes du territoire), cette réflexion a été le révélateur et le catalyseur d'une conscience de Pays :

- un diagnostic réalisé à cette occasion a mis en évidence des problématiques et des enjeux communs à l'ensemble du territoire ;
- le programme proposé pour redynamiser le bassin a été approuvé par le CIADT du 15 décembre 1998. Outre l'ampleur des moyens mobilisés et le caractère immédiat dans l'application des mesures retenues, son impact s'est avéré déterminant pour promouvoir une approche globale au profit du territoire ;
- dans un tel contexte, ce dernier était en mesure de tirer le meilleur parti des opportunités offertes par le texte de loi en projet visant à modifier la loi d'orientation pour l'aménagement et le développement du territoire.

En mars 1999 à la faveur de la présentation des conclusions du programme de redynamisation de la Haute Meurthe, le Sous-préfet de l'arrondissement de Saint Dié des Vosges, s'appuyant sur le Comité de Bassin d'Emploi (CBE), mobilise les élus locaux sur l'initiative de mener une démarche de Pays.

C'est ainsi que se succède la création, en mars 2001 du Syndicat Mixte du Pays de la Déodatie et en avril 2002, celle du Conseil de Développement du Pays de la Déodatie.

...à la mise en œuvre de sa Charte de développement...

C'est ainsi que se sont complétés successivement, le programme LEADER+ 2002-2008, le contrat de Pays 2005-2007 (signé le 28 février 2005), la charte paysagère en 2005, l'école de la 2^{ème} chance ouverte le 1^{er} janvier 2007, Maison de l'emploi du Pays de la Déodatie (labellisée en ...) politiques énergétiques (Conseiller Energie Intercommunal Partagé et l'étude bois énergie...) menée depuis 2006 ... la préparation du Contrat de Projet Etat Région (2007-2013)...



... à travers une démarche de développement durable ...

Ainsi, les enjeux spécifiques qui touchent le Pays de la Déodatie peuvent-ils trouver une réponse dans le cadre d'une véritable **démarche de développement durable**, laquelle articule l'économie (« vocation à produire »), le social et l'environnement.

Ce concept de développement durable, appliqué à notre territoire, ne saurait être complet sans la mise en oeuvre d'une **démarche participative** associant l'ensemble des acteurs locaux dans la définition et la mise en oeuvre du projet de territoire (gouvernance).

...sur un territoire de solidarité !

Le Pays est un territoire de solidarité sociale et intergénérationnelle où la mise en place d'un projet de développement durable est le fruit d'une réflexion participative et d'objectifs partagés.

Cette dynamique participative, à l'échelle du Pays à travers la charte de Pays avec le GAL LEADER + 2002-2008, conforte sa structuration dans le cadre du Comité de Programmation et du Conseil de Développement.

La candidature LEADER « Cultures & Ruralité, Tradition & Modernité » est tout, sauf un hasard ou un compromis par défaut. Elle prend ses racines dans la stratégie du territoire qui ambitionne de répondre aux enjeux locaux en conciliant les finalités du développement durable.